

23 JAN. 2019

**Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie  
Paris-Rungis et de son quartier**

**Séance du Comité Syndical du 7 janvier 2019**

---

**Délibération n°2019-06**

**Objet :** Débat d'orientation budgétaire pour le budget primitif 2019 du Syndicat

---

Le 7 janvier 2019, le Comité Syndical, régulièrement reconvoqué, suite au report de la séance du 20 décembre 2018 pour défaut de quorum, s'est réuni à Chevilly-Larue, sous la présidence de Mme DAUMIN, Présidente

Nombre de membres composant le Comité Syndical : 22

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 0

L'ordre du jour étant le même, le Comité Syndical peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Madame Evelyne Rabardel a été désignée secrétaire de séance ;

**LE COMITE SYNDICAL**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5111-1 ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/1572 du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier ;

**Vu** les dispositions de la loi Notre du 7 août 2015 relatives au vote du budget,

**Considérant** la nécessité d'organiser, sur la base d'un rapport, un débat sur les orientations budgétaires pour les Syndicats mixtes ;

**Considérant** le rapport d'orientation budgétaire du budget primitif pour l'année 2019 ;

**Considérant** les débats en séance du Comité Syndical ;

Entendu le rapport de Madame Stéphanie DAUMIN,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Résultat des votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**Adopté à l'unanimité**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Prend acte du débat sur les orientations générales du budget primitif du Syndicat pour l'année 2019.

**ARTICLE 2 :** Prend acte du rapport d'orientation budgétaire du budget primitif du Syndicat pour l'année 2019.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait Conforme

**La Présidente**

Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Daumin', written over a horizontal line.